

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry-Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Désignation des deux personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration

EXPOSE DES MOTIFS

L'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) Ivry/Vitry a pour objet la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il a été créé à Ivry-sur-Seine par le Conseil municipal du 28 mai 2009.

Il participe à la politique sociale en faveur des personnes âgées très dépendantes que souhaite mener la commune d'Ivry-sur-Seine et anticipe les projections démographiques qui font état d'une progression de 24 % des plus de 60 ans à l'horizon 2030.

L'EPSMSI est dirigé par le Conseil d'Administration notamment composé de deux personnalités qualifiées pour chacune des deux collectivités de rattachement.

Ces personnalités qualifiées sont choisies en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Le mandat des deux personnes qualifiées désignées par la ville d'Ivry-sur-Seine est à renouveler. Je vous propose donc de procéder à cette désignation.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

6) Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal (EPSMSI) d'Ivry-Vitry pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Désignation des deux personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.315-10 et R.315-8 et suivants,

vu sa délibération en date du 28 mai 2009 créant un Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal doté de la personnalité juridique dénommé « Etablissement Public Intercommunal des EHPAD d'Ivry-Vitry » en vue de la gestion d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes,

considérant qu'il revient au Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine de désigner deux personnalités qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement susvisé,

considérant que ces personnalités sont désignées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale,

considérant que, lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, la nomination prend effet immédiatement, et il est donné lecture par le Maire,

DELIBERE

affaire non sujette à un vote

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation comme suit, des deux personnalités qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine :

- Christophe Auxerre
- Martine Lagsir

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 FEVRIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2017